

Solidarité et Coopération

Autor(en): **M.S.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse**

Band (Jahr): **81 (1972)**

Heft 4

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-549204>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



Solidarité et Coopération

Exemple d'une longue tradition de collaboration entre la Confédération et les œuvres d'entraide, le Service de la Coopération technique du Département politique fédéral accorde, entre autres, une assistance à la Croix-Rouge du Rwanda, par l'entremise de la Croix-Rouge suisse. Or l'activité des œuvres d'entraide, à l'origine axée plutôt sur la bienfaisance, évolue de plus en plus vers l'aide au développement, rejoignant ainsi les efforts de notre gouvernement.

En complément à l'article sur le Rwanda, il nous a donc semblé intéressant d'étudier ce qu'est en fait ce Service de la Coopération technique, quels sont ses domaines d'activités, ses buts et les difficultés qu'il rencontre, et quelle est enfin l'attitude de notre pays vis-à-vis du tiers monde.

Tremblement de terre en Amérique du Sud, cyclone en Asie, famine en Afrique... En cas de catastrophes, d'épidémies, de guerres, l'opinion mondiale s'émeut, les œuvres d'entraide récoltent des millions pour venir au secours des plus déshérités. Ces manifestations de solidarité internationale ne sont pourtant qu'un palliatif, indispensable certes, mais nettement insuffisant, et ne font que remédier temporairement à des malheurs isolés, sans diminuer les inégalités et les injustices dont souffre actuellement le tiers monde par rapport aux pays industrialisés.

Les handicaps sont nombreux et lourds à porter: explosion démographique avec ses conséquences de mal-nutrition, de sous-emploi et de chômage; manque de ressources humaines et d'équipements collectifs; manque de connaissances et d'expérience; manque de moyens financiers et de

capacité concurrentielle. Bon nombre de pays en voie de développement – qui, tous ensemble, ne parviennent qu'au 12,5 % du produit mondial brut – voient malheureusement s'élargir de plus en plus le fossé qui les sépare du décollage économique.

Les troubles tant politiques que sociaux provoqués par cette situation pourraient avoir de graves conséquences pour la paix mondiale. La communauté internationale n'a pas manqué, depuis une vingtaine d'années, de prendre conscience de ses responsabilités devant l'importance de ce problème et de tenter de coordonner ses efforts pour une meilleure répartition des richesses.

Cette indispensable aide au prochain dépasse largement le cadre d'institutions d'entraide nationales, comme la Croix-Rouge suisse, ou même d'un gouvernement particulier. Elle exige une collaboration toujours plus poussée sur le plan international avec les organisations spécialisées des Nations Unies.

En cas de catastrophe, l'aide humanitaire reste primordiale. Mais combien de fois les œuvres d'entraide ne dépassent-elles pas la phase des premiers secours en s'associant aux opérations à long terme du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ou du Haut Commissariat pour les réfugiés, pour ne citer que ceux-là.

Cette première forme d'assistance est complétée par l'aide alimentaire: deux programmes, portant sur le lait et les céréales, sont actuellement en cours dans le cadre du PAM (Programme alimentaire mondial). Quant à l'aide financière, elle permet aux pays du tiers monde de former un capital, de développer leur infrastructure économique et d'élargir leur appareil de production. Et des mesures de politique commerciale, telles que des accords sur les matières premières ou des systèmes de préférences douanières, permettent de tenter de contrebalancer le déséquilibre actuel.

Enfin, la solidarité internationale se concrétise encore sous une autre forme, celle de la coopération technique proprement dite, dont le but plus précis est de transmettre les connaissances et les expériences des pays industrialisés aux pays en voie de développement, en leur permettant de s'aider eux-mêmes.

Comme les autres nations favorisées, la Suisse a compris qu'il était non seulement de son devoir, mais de son intérêt de poursuivre cette coopération technique. C'est dans ce but que le Conseil fédéral a récemment adressé un Message aux Chambres pour demander un crédit de 275 millions de francs, pour la période allant du 1er juillet 1972 au 31 décembre 1974.

L'aide suisse au tiers monde – expression des corollaires de «solidarité» et d'«universalité» de notre principe de neutralité – est en général fort appréciée des pays qui en bénéficient. Petit Etat, sans lien avec aucun bloc politique, cherchant à établir partout

des relations amicales, la Suisse peut offrir une aide non suspecte aux yeux des pays en voie de développement soucieux de consolider leur indépendance. La coopération technique qu'elle propose n'est pas entachée de conditions d'ordre politique ou de visées stratégiques.

Aussi notre pays, dont les possibilités sont évidemment limitées, éprouverait-il plutôt des difficultés à choisir des partenaires pouvant bénéficier de sa contribution. Il faut concentrer les efforts, mais les plus nécessaires, ceux pour qui l'aide se révèle la plus profitable, ont la primauté. L'on tient également compte de l'esprit de responsabilité du pays concerné et de son désir de coopération, ainsi que des conditions locales. Il ne s'agit pas de simplement transférer n'importe où les dernières méthodes et découvertes modernes, souvent trop avancées pour l'infrastructure existante, mais d'adapter chaque projet à chaque situation, en veillant à le coordonner avec le programme des autorités locales et des organisations internationales, et en mettant tout en œuvre pour que le pays partenaire puisse le poursuivre lorsque cessera l'aide extérieure.

Au sens étroit du terme, la coopération technique consiste en envoi de personnel spécialisé et en octroi de bourses. Elle veut promouvoir la scolarisation et la formation professionnelle, préparer des spécialistes, vulgariser des techniques, stimuler la recherche, créer des institutions. Elle s'attache surtout à des projets particuliers et si possible combinés, car, non contente de préparer une aide technique, elle vise à l'exploitation des résultats.

Ainsi, en Inde, par exemple, le Service de la Coopération technique collabore avec l'EPER (Entraide protestante suisse) à un projet d'ateliers pilotes. Grâce à un enseignement axé essentiellement sur la pratique, on y forme des ouvriers spécialisés qui, au cours de leurs quatre années d'apprentissage, fabriquent des appareils et des outils pour les petites industries locales. A la formation professionnelle proprement dite s'ajoutent donc la production et la création d'emplois.

Aide bilatérale et multilatérale

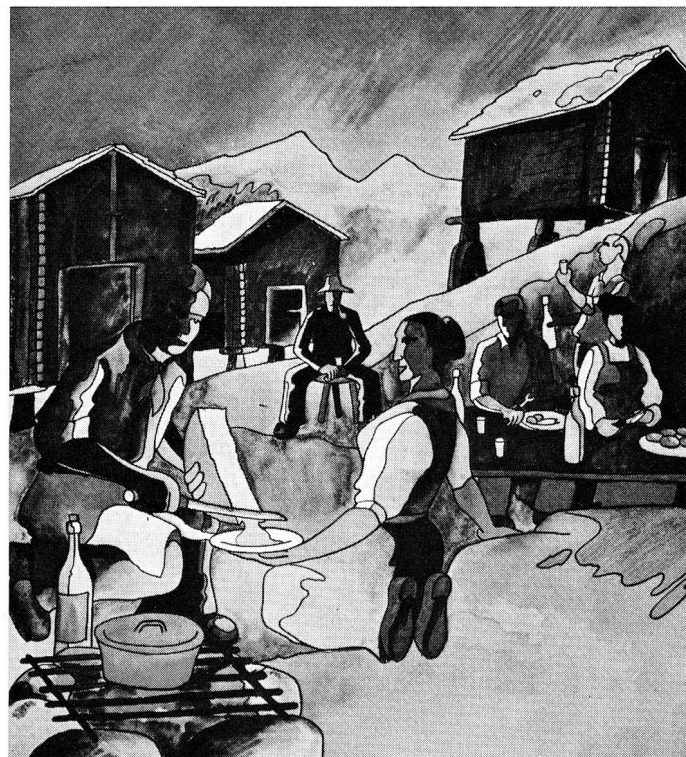
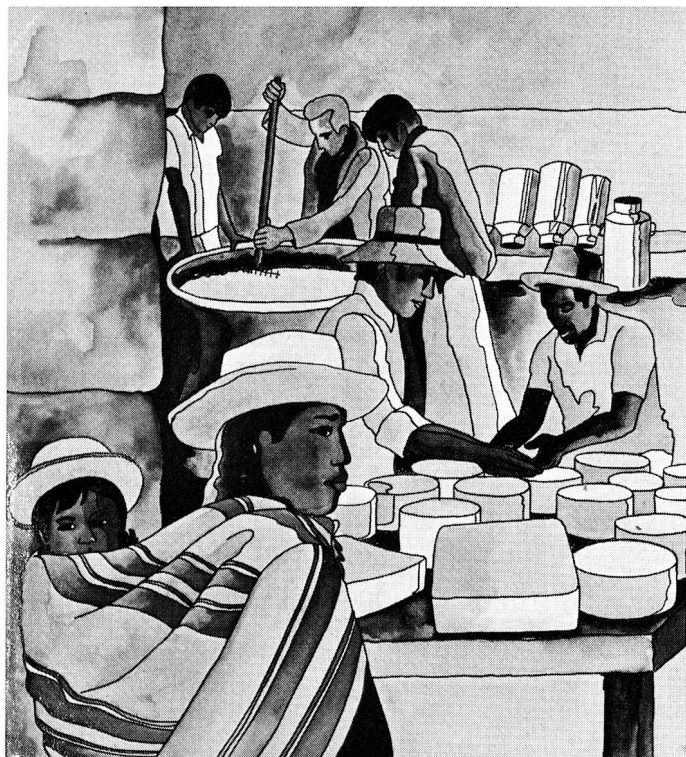
Environ les deux tiers des crédits dont dispose le Délégué du Conseil fédéral à la Coopération technique sont réservés à ce type d'aide bilatérale, c'est-à-dire de pays à pays, que ce soit sous forme de contributions à des projets spécifiques d'œuvres d'entraide, que ce soit pour les propres projets de la Confédération. Suivant les cas, l'exécution de ces derniers peut être assumée par le Service de la Coopération technique lui-même ou transmise à une maison privée ou un organe spécialisé qui les prend en régie. Pour plus d'efficacité, les trois quarts des moyens consacrés à l'aide bilatérale sont

réservés à douze pays seulement: Cameroun, Colombie, Dahomey, Inde, Indonésie, Kenya, Madagascar, Népal, Pérou, Rwanda, Tunisie, Zaïre.

Dans ces projets bilatéraux de la Confédération, une part prépondérante est réservée à l'agriculture. Au Tschad, par exemple, où la culture du mil et du coton se fait surtout à la houe, on a créé un centre pour animateurs ruraux: choisis parmi les éléments les plus ouverts aux idées de progrès, les stagiaires y vivent un an dans les mêmes conditions que celles de leur village, cultivant leur parcelle de terrain; ils en tirent des rendements deux à trois fois supérieurs à la moyenne locale, et non seulement subviennent ainsi à leurs besoins alimentaires, mais parviennent à épargner pour acheter leur propre équipement de culture attelée. Entre 1964 et 1970, plus de cent animateurs ruraux provenant d'une quarantaine de villages ont été ainsi formés à Monkara, et 80 % d'entre eux entraînent maintenant des groupes plus ou moins importants à appliquer les nouvelles méthodes apprises. Ce succès a d'ailleurs provoqué une grande extension de cette activité et des centres supplémentaires se sont ouverts. L'aide bilatérale absorbant les deux tiers des moyens de la Coopération technique, le tiers restant est mis à la disposition des organisations internationales, sous forme d'aide multilatérale. Pour l'essentiel, la Coopération technique contribue au PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et soutient éventuellement des projets de la FAO, de l'OMS, etc. Ces contributions financières et la présence d'experts suisses dans des projets de l'ONU permettent à la Confédération de participer à de grandes réalisations qui seraient trop onéreuses pour un seul petit Etat. Pour ne citer qu'un exemple, la Suisse, qui s'intéresse vivement aux problèmes de la nutrition dans le tiers monde et qui connaissait déjà bien la situation en Turquie dans le domaine de l'économie laitière pour avoir créé une centrale laitière à Istanbul, s'est associée à l'UNICEF qui, en collaboration avec la FAO et l'OMS, veut mettre sur le marché turc un nouvel aliment pour enfants, peu coûteux car fabriqué dans le pays même avec ses propres matières premières et, de plus, riche en protéines et facilement assimilable. La participation de la Coopération technique à ce projet consiste à financer l'appareil de production et à mettre un expert à disposition, contribuant ainsi à lutter contre les graves séquelles d'une alimentation insuffisante pour les enfants en bas âge.

Domaines d'activité de la Coopération technique

Certes de tels projets demandent beaucoup de temps. Ils doivent passer par de nombreuses étapes; conception, planification,



Juillet

Les premières étoiles vont apparaître au-dessus des montagnes, la terre encore chaude répand une odeur de foin coupé, quoi de plus merveilleux qu'une râclette au crépuscule dans les Alpes valaisannes? Quand la nuit tombe en Suisse, c'est l'après-midi au Pérou. Et, très loin du Valais, mais plus près du ciel encore – car leurs villages sont construits entre 2900 et 3600 mètres d'altitude – des Indiens de la vallée de Sheque s'initient à la fabrication du fromage. Pas de gruyère ni d'emmental, mais une variété à pâte mi-dure appelée parfois «queso andino» (en français: fromage des Andes).

Des Suisses présents à Sheque apprennent également aux Indiens à mieux soigner leur bétail pour qu'il produise beaucoup plus de lait. Et à propos, savez-vous qu'il y a des taureaux de race brune suisse à Sheque?

Nos illustrations sont tirées du Calendrier édité par le Service de la Coopération technique et distribué dans toutes les classes de Suisse. Les petits écoliers apprennent ainsi à se familiariser avec l'aide au développement, en comparant ce qui se passe au même moment chez eux et dans un pays du tiers monde.

exécution et évaluation s'étendent sur des années. Et si l'*agriculture* – et plus spécialement l'économie laitière, l'élevage, la production fourragère, l'arboriculture et la sylviculture – a la préférence puisque 30 % des projets lui sont consacrés, d'autres domaines ne sont pas moins importants.

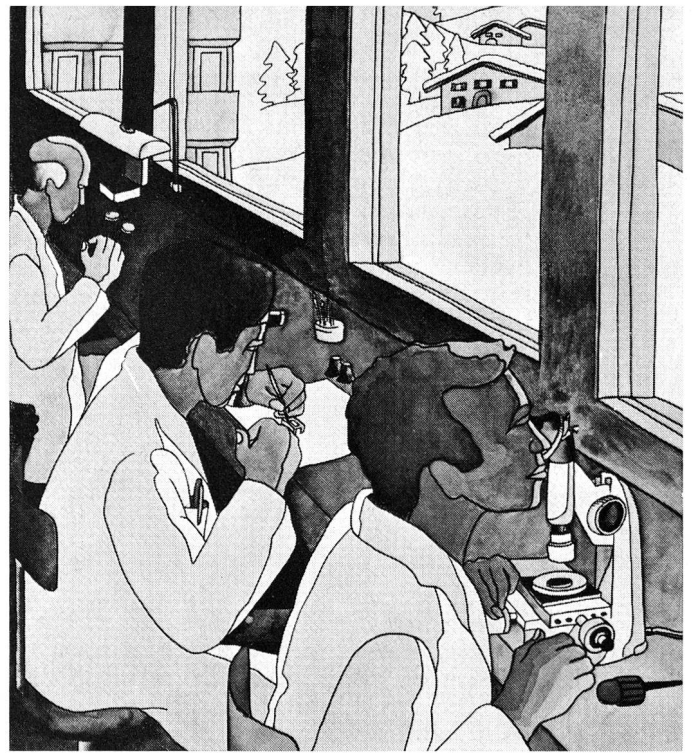
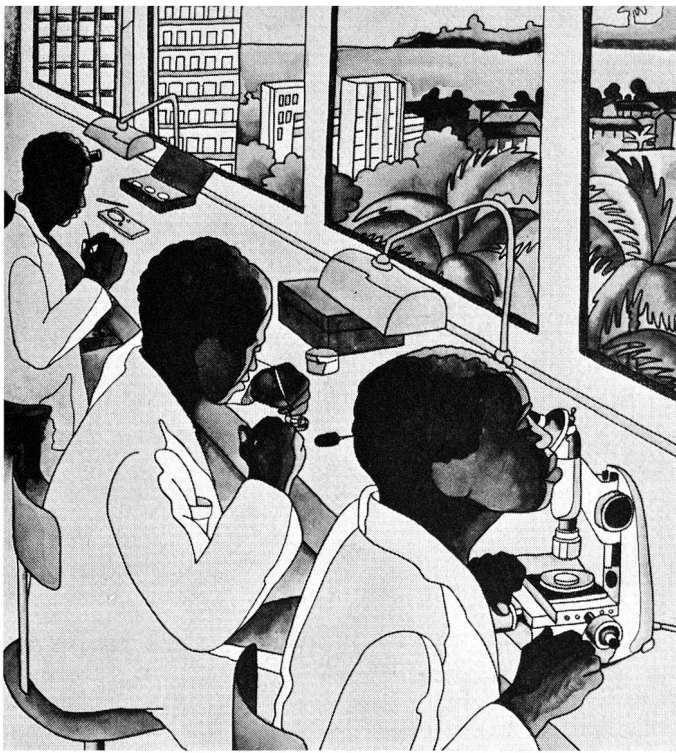
L'*industrie*, tout d'abord, car les pays en voie de développement manquent de main d'œuvre qualifiée, et plus particulièrement de cadres techniques supérieurs et moyens. Ceux-ci d'ailleurs ont souvent une formation trop théorique et inadaptée aux conditions locales. La plupart du temps, c'est grâce à la collaboration de l'industrie suisse que la Coopération technique favorise la formation professionnelle de nombreux mécaniciens, électriciens, ou de personnel hôtelier, entre autres; elle envoie aussi des instructeurs, octroie des bourses, livre des équipements pour des ateliers d'apprentissage, offre des crédits pour des constructions. En somme, le rôle de la Coopération technique consiste à aider un pays à aller jusqu'à un certain seuil de développement, puis c'est à l'économie privée de prendre la relève.

Or, pour que les jeunes puissent faire preuve dans leur métier d'un comportement rationnel et de connaissances professionnelles approfondies, ils doivent avoir bénéficié au préalable d'une bonne *éducation*. Mais le taux de scolarisation est généralement très faible dans les pays du tiers monde et l'on manque tout autant de personnel enseignant que de matériel scolaire, sans compter que le coût de cette scolarisation est souvent trop élevé. Rudimentairement préparés, les élèves suivent d'ailleurs des programmes européens dont les normes ne leur sont pas bien adaptées. Certes, l'idéal est de former les jeunes sur place, autant que faire se peut, dans les conditions mêmes où ils devront travailler. Mais lorsque c'est impossible, on a recours au système des bourses. La Coopération technique soutient de nombreuses organisations privées et en particulier des missions en leur octroyant des contributions pour des projets d'écoles secondaires ou normales, en essayant de rendre l'éducation plus fonctionnelle, en «ruralisant» s'il le faut l'enseignement et en accélérant la formation des enseignants.

Dans le secteur universitaire, dont s'occupe

plus particulièrement la Coopération technique, le même genre de problèmes se posent. Universités et universitaires augmentent sensiblement dans le tiers monde. Mais là aussi, la formation est souvent trop imitée de l'Europe et n'est pas vraiment coordonnée avec les besoins des autres secteurs de l'enseignement: l'administration jouit par exemple d'un prestige certain au détriment du secteur agricole ou professionnel. En conséquence, nombreux sont les «cols blancs» réduits au chômage ou à l'exode.

Cependant, on tente actuellement de remédier aux erreurs commises dans ce domaine et des réformes ont été entreprises pour accorder une aide réfléchie et mieux adaptée, qui consiste en envoi de professeurs, équipement de laboratoires, financement de recherches, constitution de bibliothèques et formation de boursiers, ceci en collaboration avec les universités et les écoles polytechniques suisses. Entre 1961 et 1970, sans compter les boursiers universitaires dépendant du Département de l'Intérieur, 1570 ressortissants de pays en voie de



Novembre

A plusieurs milliers de kilomètres de distance, le même calme, le même ordre, la même netteté. L'horloger qui travaille dans le Jura et celui qui est à Abidjan, en Afrique, doivent avoir les mêmes gestes, mesurés, sûrs et précis.

Des Suisses ont créé à Abidjan une école pour horlogers. L'apprentissage dure deux ans. Ensuite, les élèves peuvent exercer le métier de «rhabilleur», c'est-à-dire de réparateur de montres. Certains d'entre eux viennent en Suisse pour en apprendre encore davantage avant de retourner dans leur pays.

Les pays en voie de développement ont le plus grand besoin de personnes ayant fait un bon apprentissage de mécanicien, d'électricien ou d'horloger, par exemple.

développement – des Africains en majorité – ont disposé de bourses pour une période de deux ans, et 80 % d'entre eux sont rentrés chez eux pour y mettre en pratique ce qu'ils avaient appris.

On ne saurait passer sous silence le rôle important que joue également la Coopération technique dans le secteur des «services» (commerce, transports, tourisme, banques, assurances, administration publique). Modestes en apparence, ces opérations ont une répercussion considérable sur l'efficacité des autres secteurs, puisqu'elles augmentent la production de devises et offrent quelque solution au problème du chômage. Le chômage est d'ailleurs l'une des préoccupations essentielles de la Coopération technique qui non seulement s'efforce de lutter contre l'explosion démographique, mais veut éduquer la population pour l'aider à assumer ses responsabilités, à devenir un agent conscient et actif de développement. Ce travail social complète les mesures de médecine préventive qu'encourage le service de la Coopération technique, tout en contribuant à de nombreux projets d'organisations privées suisses qui tentent de pallier le

manque de personnel médical et d'instruments dans les cliniques et les hôpitaux.

Le personnel de la Coopération technique

Pour remplir ces multiples tâches, le Service de la Coopération technique a besoin d'un nombreux personnel. Dirigé par le Délégué du Conseil fédéral, il compte 85 personnes, dont quelques membres du Service extérieur du Département politique fédéral, temporairement affectés à Berne, et, dans une proportion croissante, du personnel permanent spécialisé. En 1970, il a disposé de 357 collaborateurs: 203 experts et 154 volontaires. Ces derniers, des jeunes désireux d'exercer une activité en faveur des pays du tiers monde pour se mettre au service non seulement de l'Etat partenaire et de la Suisse, mais de toute l'humanité, rencontrent parfois quelques difficultés dans leur tâche: il leur arrive d'éprouver un certain sentiment de frustration car, bien qu'ils accomplissent un travail tout aussi utile que celui des experts, ils sont souvent considérés à tort

comme des auxiliaires bon marché à qui l'on peut confier toutes les besognes désagréables. Ils ne touchent pas en effet un véritable salaire, mais des indemnités de subsistance et, au retour, un pécule de reclassement. Leur désintéressement et leur idéalisme en font pourtant de précieux collaborateurs, surtout dans les métiers du bâtiment, dans l'enseignement et dans les professions médicales et sociales. On prévoit donc de supprimer cette différence entre volontaires et experts en instituant un système de rémunération plus homogène.

Pour tous ces coopérants, la bonne volonté ne suffit pas. Outre de sérieuses connaissances professionnelles et linguistiques, ils doivent faire preuve de capacité d'adaptation et de persévérance autant que de tolérance et d'un enthousiasme justement tempéré par une certaine maturité d'esprit. Leur rôle n'est pas facile: il leur faut souvent lutter contre un complexe de supériorité plus ou moins conscient. Certains d'entre eux ont de la peine à ne pas se référer unilatéralement à leur propre culture et voudraient l'imposer sans chercher à pénétrer la mentalité de l'endroit où ils travaillent. Mais ces

difficultés, qu'il ne faut pas exagérer sans toutefois les passer sous silence, n'empêchent pas le résultat de leurs efforts d'être tout de même satisfaisant.

Le coût de la Coopération technique

Personnel relativement nombreux, projets multiples. Après ce rapide survol, il va presque sans dire que le budget de l'aide au tiers monde est assez élevé.

Pour 1971, on estime que les prestations de la Confédération en aide au développement se sont élevées à quelque 158 millions de francs : 25 millions pour l'aide humanitaire, 30 millions pour l'aide alimentaire, 48 millions pour l'aide financière (déduction faite des remboursements de prêts) et enfin 55 millions pour l'aide technique (y compris les bourses universitaires).

Plus de 150 millions de francs, cela semble une somme considérable. Mais atteint-elle ce 1 % du PNB (produit national brut) qui est l'objectif minimum souhaité pour tous les pays industrialisés ?

Il faut bien se rendre à l'évidence : non seulement le total de ces prestations gouvernementales et privées n'atteint pas – et de loin ! – le 1 % de notre PNB (pour 1970 : 0,67 %), mais, alors que notre prospérité s'accroît dans le même rythme que les besoins des pays du tiers monde, l'aide publique au développement stagne autour de 0,12 % du PNB, même si l'on constate une augmentation en chiffres absolus. Plus grave encore, la Suisse, l'un des pays les plus développés du monde – le quatrième après les USA, la Suède et le Canada – joue les « lanternes rouges », puisque, loin d'atteindre la moyenne des pays membres du Comité d'Aide au développement (CAD) de l'OCDE (0,40 %), elle arrive tout à fait en fin de liste avec son 0,12 %. La tradition de générosité suisse ne serait-elle donc qu'un leurre ?

Certes on prévoit une augmentation des prestations pour les prochaines années : 221 millions pour 1972 (0,21 % du PNB), 270 millions pour 1973 (0,24 % du PNB) et 323 millions pour 1974 (0,27 % du PNB). Mais nous sommes encore loin de l'idéal.

Notre attitude devant ce problème

Heureusement, le Conseil fédéral et le Parlement désirent renforcer l'aide publique au développement ; la population suisse, de son côté, manifeste un intérêt croissant et une meilleure compréhension des problèmes du tiers monde. On entend moins souvent des récriminations contre « tout cet argent qui sert à payer des Cadillacs en or massif aux rois nègres, alors qu'il y a pourtant assez de malheureux chez nous ». Certes, il subsiste une tendance à généraliser les cas d'erreurs ou d'échecs pour les critiquer violemment et faire montre d'un certain scepticisme. Parfois aussi, l'opinion publique s'étonne de ce que l'on aide un Etat dont elle n'approuve pas la politique – les pays arabes, entre autres – sans penser que d'une part la Coopération technique n'est pas une récompense de bonne conduite et qu'elle doit respecter les valeurs et les institutions d'autrui, et que, d'autre part, l'attitude belliqueuse d'un Etat peut être l'expression d'une frustration, née précisément du sous-développement.

En fait, sous l'influence des Eglises et des milieux actifs de la jeunesse, les Suisses se familiarisent peu à peu avec l'idée de leur « co-responsabilité » ; ils prennent conscience de cette interdépendance des pays qui les rend en réalité citoyens du monde, pour des motifs aussi bien éthiques que politiques et économiques.

L'aide au développement, qui doit dépasser le stade de la charité en encourageant le partenaire à s'aider lui-même, qui doit donc remplacer le paternalisme bien intentionné par la « coopération » dans un effort

commun, si elle ne cherche pas de bénéfice à court terme, provoque à la longue un accroissement des échanges internationaux et tous en bénéficient. L'économie privée en retire d'ailleurs des avantages certains, et ce genre d'aide au développement est loin du plus pur altruisme. Il faut se rendre compte que la proportion des véritables dons reste assez faible, selon l'estimation même des experts les plus modérés. Un hebdomadaire français en donnait récemment un exemple : sur 13 millions de dollars US, si l'on retire les investissements privés, les subventions aux exportations, les prêts, etc., il ne reste que 4 millions d'aide vraiment désintéressée. Et certains pays du tiers monde s'endettent de plus en plus. Selon ce même journal, « la moyenne des taux d'intérêt étant passée de 5,25 % à 6,75 % et la dette publique de l'Afrique ayant triplé en sept ans, on peut déjà prévoir qu'en 1977, l'Afrique devra rembourser 121 dollars pour 100 dollars reçus ». ¹⁾

Cependant, malgré ses défauts, malgré son insuffisance, la Coopération technique s'améliore et prend de l'extension, en soutenant des projets de plus en plus importants qui influent d'une manière décisive sur le développement de toute une région, en utilisant mieux son potentiel d'expériences, en rationalisant la direction et la surveillance des programmes, en concentrant ses efforts et en intensifiant sa collaboration avec les œuvres d'entraide, avec l'économie privée, avec les cantons et avec les communes qui dépassent ainsi leurs intérêts locaux. Plus efficace, contribuant à répandre une image positive de la Suisse et favorisant les bonnes relations entre Etats, elle lutte à sa manière pour créer un monde plus juste et une paix plus durable. M. S.

¹⁾ *L'Express* du 17 au 23 janvier 1972